

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

04.10.2016

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

F09316 P 0136

1. Intitulé du projet

Réhabilitation de la rue Jean René Guilibert Gauthier de la Lauzière - Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Aix-Marseille-Provence

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. GAUDIN, Président d'AMP

RCS / SIRET

121010110151411810171101010111711

Forme juridique

E.P.C.I.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Catégorie 6°: Infrastructures routières d: Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.	Réhabilitation et réaménagement complet de la rue Jean René Guilibert Gauthier de la Lauzière sur un linéaire d'environ 1,6 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Dans le cadre de sa compétence de gestion et d'entretien des Zones d'Activités, le Territoire du Pays d'Aix souhaite requalifier le Pôle d'Activités d'Aix en Provence, avec la réhabilitation complète de la rue **Jean René Guilibert Gauthier de la Lauzière**.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de son programme de développement économique, le Maître d'ouvrage poursuit la **remise en valeur du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence**. Dans ce sens et afin de désengorger cette rue aux heures de pointe, il avait été décidé d'étudier et de concevoir la **réalisation d'une voie de bus**.

Les **objectifs visés** par le présent projet sont donc les suivants :

- Modifier le profil de voirie permettant de fluidifier le trafic des transports en commun aux heures de pointe,
- Prendre en compte les modes doux de circulation (cycles) avec la création d'itinéraire dédiés,
- Sécuriser les déplacements piétonniers (création de trottoirs sécurisé d'une largeur supérieur à 1,40 mètre et création de passages piétons) protégé par la création d'espaces verts,
- Créer des places de stationnement au niveau du giratoire de l'Hôtel Mirabeau,
- Calibrer le réseau pluvial sur tout le tracé,
- Réhabiliter l'éclairage existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le commencement des travaux est programmé fin 2016, et ce pour une durée prévue de 14 mois.

Des **horaires d'alternats** seront mis en oeuvre afin de limiter les contraintes du chantier sur la circulation et notamment les mouvements d'entrées-sorties du Pôle d'activités.

Aussi, l'**accès aux entreprises** implantées sur la rue Jean René Guilibert Gauthier de la Lauzière seront maintenus.

Une **signalisation adaptée** permettra enfin de sécuriser le chantier.

Suite à des phases préalables de décaissement et de remblaiement, les travaux prévus consistent notamment à :

- Reprendre les revêtements de surface,
- Créer des structures de chaussées,
- Buser certains fossés,
- Remplacer les candélabres.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements envisagés ne modifieront pas l'utilisation actuelle de la voie. Toutefois, ils permettront de fluidifier la circulation sur cet axe stratégique et sécuriser les déplacements des modes doux et éviter les stationnements anarchique.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau est en cours d'élaboration au regard de la rubrique 2.1.5.0. de l'article L.214-1 du Code de l'Environnement et est soumis à l'autorité compétente.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli au titre de la procédure " demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact " en vertu de l'article R122-2 du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Les largeurs des voies seront identiques à l'existant, avec notamment:	
- longueur de la voie	Environ 1,6 km
- largeur moyenne de la chaussée / des trottoirs / de la piste cyclable	7,5 m / 2 m / 1,5 m
- surface totale des espaces verts	4 200 m ²
- nombre de stationnements créés	25 places + 1 place PMR
- superficie globale de l'opération	26 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Jean René Guilibert Gauthier
de la Lauzière
Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence
Aix-en-Provence

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" Lat. __° __' __"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. _ 5° 21' 40 "E Lat. 43° 29' 09 "N

Point d'arrivée : Long. _ 5° 22' 30 "E Lat. 43° 28' 40 " N

Communes traversées :

Aix-en-Provence

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

/

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La rue Jean René Guilibert Gauthier de la Lauzière est actuellement une voie de desserte du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence, principal bassin d'emploi des Bouches-du-Rhône.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU d'Aix-en-Provence, approuvé le 23 juillet 2015, localisant le projet au sein de la zone urbanisée **UE**.
Les emprises du projet sont comprises dans l'**emplacement réservé** n°205 (élargissement de la voie d'étude) et une **prescription de hauteur** (18 m) s'y applique.

Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône, approuvée par décret n°2007-779 du 10/05/2007, localisant au-niveau de la RD9 contiguë une armature de réseau en transports en commun à organiser.

Pour les rubriques 33^e à 37^e, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé à l'intérieur du périmètre de la ZNIEFF 930012444 <i>Plateau de l'Arbois - chaîne de Vitrolles - plaine des Milles</i> . Le site d'accueil de l'opération se situe néanmoins sur des espaces en majorité aménagés, ces derniers étant sensiblement différents de la végétation typiquement méditerranéenne à dominante arbustive observable au-niveau de la ZNIEFF.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire du Pays d'Aix est couvert par un PPBE 2015-2020 soumis à l'approbation du Conseil Communautaire du 17/12/2015. La commune d'Aix-en-Provence est concernée par la cartographie du classement sonore des voies, la voie d'étude accueillant un trafic important de dessertes des activités présentes ainsi que de transit, notamment en lien avec la RD9 voisine.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux Plans de Prévention des Risques Naturels s'appliquent sur la commune d'Aix-en-Provence: - le PPR inondation prescrit le 22 décembre 1993, - le PPR mouvements de terrains approuvé le 7 mai 2001, - le PPR retrait / gonflement des argiles approuvé le 27 juin 2012.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve à 3,2 km au Nord-Est du site Natura 2000 ZPS FR9312009 - <i>Plateau de l'Arbois</i> .
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve éloigné de 700 m du périmètre de protection du <i>Château de l'Enfant</i> classé monument historique.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bilan du mouvement des terres de l'opération sera déficitaire, lié notamment aux remblais nécessaires à la réalisation des structures de chaussées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est classé en zone bleue B2 moyennement exposée selon le PPR retrait / gonflement des argiles. Il n'est cependant pas concerné par le phénomène de mouvements de terrain lié à la dissolution naturelle du gypse ni l'aléa inondation. La commune d'Aix-en-Provence est soumise à un risque sismique moyen.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les seules nuisances sonores sont celles liées à la circulation automobile sur cette voie déjà existante. L'aménagement ne prévoit pas d'augmentation du trafic lié au report modal vers le bus, n'engendrant donc pas de nuisances sonores supplémentaires.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les seules nuisances olfactives sont celles liées aux polluants engendrés par la circulation automobile sur cette voie déjà existante ainsi qu'aux activités présentes. L'aménagement ne prévoit pas d'augmentation du trafic lié au report modal vers le bus, n'engendrant donc pas de nuisances olfactives supplémentaires.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les seules vibrations sont celles liées à la circulation automobile sur cette voie déjà existante. L'aménagement ne prévoit pas d'augmentation du trafic lié au report modal vers le bus, n'engendrant donc pas de vibrations supplémentaires.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses existantes sur le site actuellement sont celles liées à la circulation automobile sur cette voie déjà existante. L'aménagement prévoit la dépose du réseau d'éclairage existant et son remplacement par des candélabres de 8 m avec lampe à LED. Les émissions lumineuses ne seront ainsi pas augmentées en phase exploitation.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre de ce projet, l'accroissement effectif de la surface imperméabilisée est égale à 3 428 m². Une compensation hydraulique est donc prévu conformément au PLU. En phase exploitation, les rejets pluviaux supplémentaires seront récupérés par une noue et des bassins enterrés.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Située en entrée Ouest du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence, la rue Jean René Guilibert Gauthier de la Lauzière constitue un **axe principal de communication pour le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence**, permettant la desserte des nombreuses entreprises implantées dans la zone d'étude.
Le projet de réaménagement de cette portion routière permettra d'améliorer de manière significative la sécurité sur un secteur marqué par un trafic important grâce à la mise en place d'espaces dédiés aux bus, aux piétons et aux cycles.

A cet effet, le **projet ne consiste pas en la création de nouvelles voies mais en leur sécurisation** à travers :

- la création de voies et espaces dédiés aux bus, aux cyclistes et des trottoirs associés,
- la reprise de l'éclairage public,
- un aménagement paysager mettant en valeur cet axe de circulation,
- la construction de dispositifs de rétention des eaux pluviales.

Concernant la réglementation s'appliquant à l'intérieur :

- le projet est en zone urbanisée UE dudit PLU, et son réaménagement fait l'objet d'un emplacement réservé (ER n°205),
- le renforcement du réseau de transport en commun est référencé dans la DTA des Bouches-du-Rhône.

D'un point de vue environnemental, le projet se trouve à l'intérieur d'une **zone de protection règlementaire** vis-à-vis de la biodiversité (ZNIEFF).

Néanmoins, l'impact écologique est quasi-nul dans le cadre de ce projet, l'occupation du sol actuelle étant très majoritairement composée de la voirie existante.

En termes de nuisances, le projet n'aura aucune incidence.

D'autre part, la surface imperméabilisée supplémentaire sera limitée à l'empiètement de la plateforme sur des espaces semi-naturels (notamment des fossés) et compensée par la mise en oeuvre de dispositifs de rétention (noue, bassins enterrés).

Ainsi, aux vues :

- de l'intérêt général au travers de la sécurisation de cette voie structurante,
- du fait que cette route existe et que le projet vise à en améliorer les conditions de circulation,
- du développement et de la sécurisation des cheminements doux (piétons et cyclistes) et des transports en commun,
- de sa compatibilité avec le PLU en vigueur (emplacement réservé correspondant au projet),
- de la superficie supplémentaire imperméabilisée réduite (3 428 m²),
- des faibles impacts qu'engendre le projet sur l'environnement et de l'absence d'incidences Natura 2000,
- de la prise en compte des documents d'urbanisme et des aléas existants,
- de la récupération des eaux de ruissellement par un réseau important (noue, bassins enterrés),
- de l'amélioration de l'aspect paysager,

nous estimons que le projet de réhabilitation de la voirie rue Jean René Guilibert Gauthier de la Lauzière peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aix-en-Provence le 23 SEP. 2016

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services Techniques
Thierry PENNEC

Signature

